

COMMUNIQUE  
DE PRESSE

**Laurence ALLEFRESEDE et Laurent UGHETTO, Conseillers Départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de VALLON PONT D'ARC lors de la Décision Modificative N°1 du 27 juin 2016 et de la Commission Permanente du 4 juillet 2016 :**

**830 €** attribués au collègue Henri Ageron au titre de l'éducation nutritionnelle.

**1 300 €** répartis en faveur du MRAP à Largentièrre et de Sport Loisirs à Vallon Pont d'Arc, au titre des projets d'actions des associations agréées jeunesse et éducation populaire.

**500 €** alloués à l'auto-école Le Rêve C'Permis à Vagnas, dans le cadre du dispositif « Un permis pour l'emploi » afin d'accompagner un jeune du canton porteur d'un projet socio-professionnel.

**2 236 €** répartis dans le cadre du soutien aux manifestations sportives non conventionnées, au profit des associations suivantes : Espace Trail Xpérience, Vélo Club Vallonnais, Olympique Ruomsois, Association Sportive Vallon Ruoms Handball, Association Pétanque Chauzon Pradons.

**12 650 €** répartis dans le cadre du dispositif d'intervention en faveur des structures culturelles :

- à la FARPA à Orgnac l'Aven pour son projet de médiation culturelle dans le domaine du patrimoine,
- à l'école de Musique intercommunale de Vallon Pont d'Arc, au titre de son fonctionnement pour l'année 2016,
- à l'association Béthanie MAS La Lande à Chassiers, au titre de l'appel à projets « Culture e(s)t Lien Social »

**9 600 €** répartis au profit des Communautés de Communes du Val de Ligne et des Gorges de l'Ardèche, au titre du soutien au fonctionnement des relais d'assistants maternels de Largentièrre et « Les Petites Frimousses » à Voguë.

... / ...

Dans le cadre du dispositif « Ardèche Terre d'Eau », les subventions ci-après sont affectées au Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche à Largentière :

- **11 550 €** pour l'actualisation des zonages d'assainissement de Fabras, Lalevade, Meyras, Pont de Labeaume, Labégude, St Andéol de Vals, St Julien du Serre, St Privat, Lachapelle sous Aubenas, Balazuc, Chauzon, Pradons, Ruoms, Sampzon, St Alban Auriolles.
- **7 500 €** pour l'actualisation des zonages d'assainissement de Chassiers, Chazeaux, Joannas, Labeaume, Largentière, Laurac, Prunet, Ribes, Rocher, Rosières, Sanilhac, Tauriers, Uzer, Vernon, Vinezac.
- **15 000 €** pour l'optimisation des stations d'épuration de Banne et de St Alban Auriolles,

**984 €** attribués au collège la Ségalière à Largentière au titre du dispositif « Espaces Naturels Sensibles », pour son projet « Collège Nature ».

au titre du dispositif « Ardèche Durable 2015 et 2016 », les subventions suivantes sont allouées :

- **82 000 €** à la commune de Chauzon pour l'aménagement de la mairie, bibliothèque et salle des fêtes, et pour des travaux d'économie d'énergie sur 4 logements communaux.
- **200 000 €** à la commune de Vallon Pont d'Arc pour la construction d'un espace couvert sportif.
- **160 000 €** alloués à la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche, pour l'aménagement d'un pôle d'échange multimodal.

**49 370 €** aux Salaisons Debroas à Largentière au titre du règlement départemental d'aide aux industries agroalimentaires, pour la réalisation d'un programme d'investissement matériel sur la commune de Largentière.